

Département de l'EURE
Arrt des ANDELYS
COMMUNE DE
NEAUFLES-ST-MARTIN
27830 (EURE)

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE
N°25

CIRCULATION REGLEMENTÉE
Rue de la Poste

Le Maire de NEAUFLES SAINT MARTIN,

Vu le Code de la route et les textes subséquents,

Vu les articles L.131-3 et L.131-4 du Code des Communes,

Considérant qu'il importe dans l'intérêt de la sécurité publique de prendre des mesures nécessaires pour éviter les accidents pendant les travaux de Création de réseau télécom rue de la Poste à NEAUFLES SAINT MARTIN 27830, le mercredi 30 juin 2021.

Les travaux sont effectués par l'entreprise AIMS TELECOM - GBM - TSA 70011 - Chez Sogelink - 69134 DARDILLY CEDEX représentée par Monsieur Clément BUTEL.

ARRETONS

Article 1er : Le mercredi 30 juin 2021, le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier aux véhicules légers et poids lourd. La circulation sera alternée par feux tricolores.

Article 2 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de NEAUFLES SAINT MARTIN.

Article 4 : Ampliation sera adressée :

- AIMS TELECOM - GBM - TSA 70011 - Chez Sogelink - 69134 DARDILLY CEDEX
- Communauté de Communes du Vexin Normand - Service Transports et Service Voiries - 5 rue Albert Leroy - CS80039 - 27140 GISORS

Fait à Neaufles Saint Martin, le 21 mai 2021

Le Maire,
Jean-Pierre FONDRILLE

